38ème RALLYE REGIONAL PLAINE ET CIMES
7 ET 8 MAI 2011

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME / HORAIRES :

Parution du règlement	Lundi 21 mars 2011
Ouverture des engagements	Vendredi 2 Avril 2011
Clôture des engagements	Lundi 25 Avril 2011
Parution du road-book	Disponible à la Station Essence du GARAGE RENAULT COURTOIS à CERNAY samedi 30 Avril 2011 à 8H00 ou sera remis lors des vérifications.
Dates et heures des reconnaissances	Samedi 30 Avril 2011 de 8H00 à 21H00 et 3 passages maximum par spéciale Samedi 7 Mai 2011 de 8H00 à 18H00 "
Vérifications des documents et des voitures	Samedi 7 Mai 2011 : Ets Inter Logistic à CERNAY Zone Industrielle Europe de 14H à 18 H
Mise en place du parc fermé	Facultatif le Samedi 7 Mai à partir de 18H 00 Obligatoire Dimanche 8 mai de 6 h 00 à 7 h 00
1ère réunion des Commissaires Sportifs	Samedi 7 Mai à 19h 00
Publication des équipages admis au départ	Samedi 7 Mai à 19H30.
Briefing des pilotes	Dimanche 8 Mai à 7H30.
Départ	Dimanche 8 Mai Ets Inter Logistic à CERNAY Zone industrielle Europe à partir de 8H00
Publication des résultats partiels	Dimanche 8 Mai parc d'assistance et PC à CERNAY à partir de 10H00 . Arrivée à CERNAY Ets Inter Logistic à CERNAY Zone Industrielle Europe à partir de 15h35.
Vérifications finales	Garage COURTOIS CERNAY
Publications des résultats du rallye	Dimanche 8 Mai au P/C à CERNAY une ½ heure après arrivée du dernier concurrent.
Remise des prix	Dimanche 8 Mai : sur le podium d'arrivée.
Lieu d'affichage	PC Course Ets Inter Logistic Zone Industrielle Europe Cernay.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'ASAMSA, Association Sportive Automobile Mulhouse Sud Alsace, organise les 7 et 8 Mai, en qualité d'organisateur administratif, avec le concours des municipalités de BITSCHWILLER LES THANN, de BOURBACH-LE-HAUT, de CERNAY, de SOULTZ , le 38ème RALLYE REGIONAL PLAINE ET CIMES.
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A.
Numéro

Comité d'organisation :

Président :	Hubert VITTET, Président de l'ASAMSA.
Membres :	Membres de l'ASA MULHOUSE SUD ALSACE.
Secrétariat du Rallye **:**	Hubert RISSER 2 RUE DES CIGOGNES 68500 JUNGHOLTZ Tel /fax. 03 89 74 72 69 mail : h.risser@orange.fr
Permanence du Rallye **:**	Samedi 7 Mai 2011 Zone Industrielle Europe à CERNAY de 13H00 à 19H00 Tél. 06 07 50 77 90
PC :	Dimanche 8 Mai 2011 : Ets Inter Logistic à CERNAY de 8H00 à 18H00 Tél. 0389428132 FAX 0389428891
Organisateur technique :	ASA MULHOUSE SUD ALSACE, POLE POSITION et THUR'BO- RACING.

1.1 - OFFICIELS :

Président du collège des commissaires sportifs :	J.J. HUBER	Lic. : 10866
Commissaires sportifs :	A. CANU	Lic. : 2939
	E. WANTZ	Lic. : 1599
Directeur de course :	D. BLANQUIN	Lic. : 1941
Directeurs de course adjoint :	M, LEONATE	Lic : 12844
	H.HUBER	Lic: 1563
Directeurs adjoints délégués aux E.S. :	J. MAUSHART	Lic. : 35260
	AC. VIEHE SCHWENGER	Lic. : 11415
Médecin chef :	SAMU MULHOUSE	
Responsable commissaires techniques :	B. FOURNIERE	Lic. : 12823
Commissaires techniques :	E. TENA	Lic. :124058
	M. SALTZMANN	Lic. : 15471
	D.DERCHE	Lic. 33547
Chargé des relations avec la presse :	H. VITTET	Lic. : 2220
Chargés des relations avec les concurrents :	Y. WANTZ	Lic. : 1598
	E.LOUIS	Lic. 1287
Chronométrage :	T. STOECKLE	Lic. : 3500
	O. PEUREUX	Lic. : 11716
	G. PEUREUX	Lic. : 11719
	S. GROSSHANS	Lic. : 10480
	D. PARMENTIER	Lic.: 46842
Classement informatique :	Ch.LUX	
Responsables des commissaires	M. HUNTZINGER	Lic. : 148486

1.2 : ÉLIGIBILITÉ.

Le rallye régional PLAINE ET CIMES compte pour la coupe de France des rallyes et le Trophée des Rallyes et Rondes du Comité Régional du Sport Automobile Alsace Lorraine.

1.3 : VÉRIFICATIONS.

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement et une **convocation uniquement par mail** (**fournir une adresse mail**) pour les vérifications qui auront lieu :

Samedi 7 Mai 2011 Ets Inter Logistic Zone Industrielle Europe à CERNAY :

13H30 à 17H30 pour les vérifications administratives.

14H00 à 18H00 pour les vérifications techniques.

Vérifications finales : GARAGE COURTOIS CERNAY.

Le prix de la main d'œuvre par heure sera de 45€ TTC.

ARTICLE 2 : ASSURANCES.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES.

3.1 Demande d'engagements - Inscriptions :

3.1.5 Toute personne qui désire participer au rallye régional PLAINE ET CIMES doit adresser au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant **lundi 25 Avril 2011.**

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1. Droits d'engagements :

Les droits d'engagements sont fixés à :

- avec la publicité optionnelle des organisateurs **285 €.**

-sans la publicité optionnelle des organisateurs: **570 €.**

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4 : VOITURES ET ÉQUIPEMENTS.

4.1. Voitures autorisées : - Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Les voitures de tourisme ou de grande production de série du groupe R sont réparties en 3 classes de cylindrée:

Classe R1: R1A jusqu'à 1400cc et R1Bplus de 1400cc et jusqu'à 1600cc

Classe R2: R2B plus de 1400cc et jusqu'à 1600cc et R2C plus de 1600cc jusqu'à 2000cc

Classe R3 : R3C jusqu'à 2000cc, R3D diesel suralimenté jusqu'à 2000cc et R3T suralimenté jusqu'à 1600cc.

* les classes, R1, R2 et R3 appartiennent au groupe R pour lequel sont attribués les points, et les éventuelles primes dans les mêmes conditions que celles prévues pour les autres groupes et classes.

4.3. Assistance : - Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Toute assistance est interdite en dehors des parcs prévus à cet effet (un juge de fait sera présent pendant la durée du rallye).

4.3.2.3. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface de 3 X 5 m.

- De prendre en charge **l'enlèvement de leurs déchets** au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

ARTICLE 5 : PUBLICITÉ.

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES.

6.1. Description :

Le rallye régional PLAINE ET CIMES représente un parcours de 210 Km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37.5 Km

Les 6 épreuves spéciales sont :
- ES 1, 3 et 5, « Ville de Soultz » d'une longueur de 5,8 KM à parcourir 3 fois.
- ES 2, 4 et 6 « Hundsrück » d'une longueur de 6.7 KM à parcourir 3 fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire et horaire.

6.2. Reconnaissances : Conforme au règlement standard F.F.S.A.
Les reconnaissances ne seront autorisées que le samedi 30 Avril 2011 de 8h00 à 21h00 et Samedi 7 Mai de 8H00 à 18H00,
3 passages maximum par spéciale. Voir note aux concurrents.

ARTICLE 7 : DÉROULEMENT DU RALLYE.

7.2. Dispositions générales relatives aux contrôles :

7.2.11 Signes distinctifs des commissaires :
- Commissaires de route : combinaison blanche;
- Chefs de poste : combinaison blanche + brassard rouge

ARTICLE 8 : PÉNALITÉS – RÉCLAMATIONS – APPELS.
- Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9 : CLASSEMENT.
- Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10 : PRIX – COUPES.

La répartition des prix et coupes se fera de la manière suivante: 6 000 € environ et plus de 30 coupes

	1er	2ème	3ème	
Scratch	300 € + 1 coupe	200 € + 1 coupe	150 € + 1 coupe	
Classe				
de 1 à 3 partants	150 € + 1 coupe			
de 4 à 8 partants	300 € + 1 coupe	80 € + 1 coupe		
de 9 à 12 partants	300 € + 1 coupe	100 € + 1 coupe	75 € + 1 coupe	
plus de 12 partants	300 € + 1 coupe	140 € + 1 coupe	100 € + 1 coupe	75 € + 1 coupe

Nota : les équipages bénéficiant d'une remise sur l'engagement verront leur prix réduit d'un montant équivalent à la remise dont ils ont bénéficié.

1er équipage féminin : 60 € + 1 coupe
Commissaires les plus méritants : 3 coupes
D'autres coupes pourront être offertes différemment

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée du rallye.
Les prix seront envoyés par chèque aux concurrents ayants-droit dans un délai de 5 jours suivant l'épreuve.